

Accès aux soins : les Français toujours plus impactés

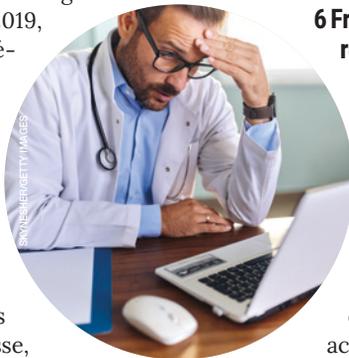
La FHF livre les principaux enseignements de sa dernière enquête et conclut à une dégradation de l'accès à une prise en charge médicale en France.

L'institut de sondage Ipsos vient de publier les résultats de sa dernière investigation menée auprès d'un échantillon de 1 500 Français, à la demande de la Fédération Hospitalière de France (FHF).

Une distance croissante vers le lieu de prise en charge

Premier constat : la distance entre le domicile du patient et le lieu de sa prise en charge est plus importante qu'en 2019, l'année comparative considérée pour l'enquête. Médecins généralistes, hôpitaux de proximité, maternités, services d'urgences... : hormis les pharmaciens d'officine et les dentistes, aucun service de soins ne fait exception. Paradoxalement, les urgences médicales sont les plus impactées par cette hausse, avec +8 minutes de temps de trajet par rapport à 2019. Ipsos met, par ailleurs, en évidence une durée d'accès aux soins nettement plus importante pour les ruraux, avec +52 % par rapport aux urbains. Ce constat est particulièrement marqué concernant les hôpitaux et services d'urgences, tout comme l'accès aux soins de médecins spécialistes. On remarque toutefois que les ruraux ne sont pas plus éloignés de leur médecin traitant ou de leur pharmacie habituelle que les citadins. Plus inquiétant, le délai d'obtention d'un rendez-

vous a quasiment doublé en 5 ans pour certains soins. C'est le cas notamment du temps d'attente pour consulter un médecin généraliste, passé de 4 jours en 2019 à 10 jours en 2024. Conséquence logique, l'institut pointe « une pression grandissante sur les urgences ». Ainsi, 54 % des Français ont déclaré être allés dans un service d'urgences alors même que leur état de santé ne le justifiait pas.



6 Français sur 10 ont déjà renoncé à se soigner

L'étude permet, par ailleurs, de mettre en évidence une renonciation aux soins de plus en plus problématique en France. « Entre difficulté d'accès aux soins et difficultés économiques, ce sont plus de 6 Français sur 10 qui ont déjà renoncé à au moins un acte de soin au cours des 5 dernières années », déclare Ipsos avant d'en préciser les raisons. Arrive en tête le délai de prise de rendez-vous pour 50 % d'entre eux, devant les difficultés financières face à l'achat de médicaments pour 40 %. L'éloignement géographique complète le trio de tête pour un tiers des Français. Le sondage met également en avant la détérioration des soins en hôpital. La FHF espère ainsi sensibiliser l'exécutif aux risques et conséquences pour les Français, en qualifiant la situation de « bombe à retardement ».



Valérie Kieffer

Présidente nationale de Giphar et pharmacienne titulaire de la pharmacie de l'Échat à Créteil

« J'ai à cœur de porter la voix de mes confrères »

Présidente nationale de Giphar, Valérie Kieffer partage son implication auprès de ses pairs et fait le point sur les atouts de l'enseigne.

Pharmacienne depuis 30 ans, vous vous impliquez au sein de l'enseigne Giphar depuis 2017. Pourriez-vous nous expliquer quelles fonctions vous y occupez et ce qui a motivé cette prise de responsabilités ?

Valérie Kieffer : je suis chez Giphar depuis 30 ans également ! Je suis membre du Bureau National et du Conseil de Surveillance depuis 8 ans. Je m'occupais alors de la région Île-de-France et animais un réseau de 90 pharmaciens adhérents. Le côté coopératif et participatif m'a toujours intéressée. Je trouve le modèle coopératif assez vertueux, puisque ce sont les pharmaciens qui sont à la tête de la coopérative. Ils participent ainsi à toutes les grandes décisions et se voient reverser les dividendes. Il y a une vraie transparence et chacun porte sa voix. C'est ce qui m'a plu. Depuis 2 ans, j'assure le rôle de Présidente de Giphar. Je m'étais présentée pour être vice-présidente car

je voulais sortir de ma pharmacie. Je trouve ce rôle passionnant. Il me permet de participer à l'évolution de la profession de pharmacien d'officine via de nombreux échanges avec des instances professionnelles ou encore des responsables de cabinets ministériels. J'ai à cœur de porter la voix de mes confrères pour améliorer leurs conditions d'exercice.

Quels projets avez-vous menés au sein de Giphar au cours des 2 dernières années ?

V.K. : la première chose que j'ai faite est de changer de gouvernance, en nommant un nouveau directeur général en la personne de Benoît Le Gavrian, afin de donner un second souffle à Giphar. De plus, nous avons fait le choix de faire évoluer notre offre pour l'adapter aux différentes typologies d'adhérents et à leurs besoins.

Il y a désormais 3 niveaux d'adhésion à l'enseigne Giphar. Tous accèdent aux propositions commerciales dès le premier niveau d'adhésion et peuvent choisir leur niveau d'engagement (passer un certain pourcentage de commandes, mettre en place des actions santé, etc.). Un système



Coopérative de plus de 1 700 pharmaciens indépendants.



PHOTOS DROITS RÉSERVÉS

Giphar



CA cumulé des adhérents en 2023
2,4 Md€



Création
1968



Nombre d'adhérents
1 250



Web
www.giphar.fr

de récompense sous forme de remise est, par ailleurs, proposé selon le niveau d'engagement consenti.

Pourriez-vous présenter le groupe Giphar en quelques chiffres clés ?

V. K. : nous comptons 1 250 adhérents, qui comptabilisent un chiffre d'affaires cumulé de 2,4 Md€ en 2023. Nous reversons la grande majorité des excédents de gestion à nos adhérents. Le chiffre d'affaires de la coopérative a atteint 823 M€ en 2023, ce qui correspond à 5 à 6 % de croissance en moyenne sur les 2 dernières années.

Quels sont les principaux facteurs de différenciation de Giphar vis-à-vis de ses concurrents ?

V. K. : le modèle de Giphar repose sur 2 piliers : notre système unique d'achats et de livraison, et les services aux patients. Nous avons la particularité d'être la seule enseigne à avoir le statut de grossiste-répartiteur et dépositaire. Notre force est de disposer de 4 plates-formes logistiques en propre réparties sur le territoire national. Cela permet à nos adhérents de passer une seule et unique commande pour les produits dont ils ont besoin. Ils peuvent faire une commande quotidienne tout en bénéficiant des meilleures conditions commerciales et être livrés en une seule fois à J+1. Grâce à cette centralisation des commandes, nous faisons économiser 2 h par jour à nos adhérents. Cette année, nous avons signé environ 165 contrats avec des laboratoires, ce qui nous permet de proposer, sur nos plates-formes et à tous nos adhérents, des gammes et des laboratoires que nous avons choisis, et à des conditions négo-

▲ Giphar travaille actuellement avec Pharmony pour développer un nouveau logiciel de comptoir en SAS.



▲ Pharmacie Giphar, Pharmacie des 2 Rivières à Caudan (56).

ciées. Par ailleurs, nous sommes très engagés dans les missions de santé auprès des patients. Nos adhérents sont plus nombreux que la moyenne nationale à s'impliquer dans ce rôle. À titre d'exemple, le pourcentage de nos pharmaciens qui pratiquent les entretiens pharmaceutiques est supérieur à la moyenne nationale des officines de 20 points. Nous avons également la particularité de nous engager dans la prévention cardiovasculaire, grâce à un partenariat avec Malakoff Humanis.

” Nos pharmaciens se voient proposer des formations dites « validantes ». “

Le métier de pharmacien évolue et les services pharmaceutiques avec. Comment vous positionnez-vous ?

V. K. : nous proposons une offre clé en mains à nos confrères. Nous avons une commission interne, qui est sollicitée dès qu'une nouvelle mission pharmaceutique est approuvée en France. Dans la foulée, les pharma-

ciens se voient proposer des formations « validantes », via notre filiale de formation Hémisphère Santé. Nous nous devons de les accompagner pour mener à bien ces nouvelles missions, mais aussi de les représenter en discutant auprès de syndicats pour les valoriser de manière pérenne.

Quels services numériques proposez-vous ?

V. K. : peu avant le Covid-19, nous avons commencé à développer une offre de téléconsultation, grâce à notre partenariat avec Medadom. En outre, nous disposons de notre propre solution Click & Collect.

Quelles actions mène le groupe Giphar sur le volet environnemental ?

V. K. : nous avons choisi d'œuvrer principalement sur 3 sujets. Tout d'abord, promouvoir une santé durable, au moyen notamment de la prévention. Ensuite, assurer une logistique frugale consistant à proposer le meilleur service au moindre impact. Enfin, proposer une offre responsable tant concernant les marques nationales que notre MDD.

Quelle est votre vision de la pharmacie dans 5 ans ?

V. K. : je pense que les officines deviendront de véritables centres de santé, assurant des soins de proximité. Elles constitueront probablement des centres de premiers recours pour le patient, palliant en partie les déserts médicaux et favorisant le désengorgement des hôpitaux. Giphar se prépare dans ce sens, en accompagnant d'ores et déjà les pharmaciens dans ce virage de la profession.

Pénuries de médicaments et prix : SKP livre son analyse

Une nouvelle étude sur le prix des traitements livre ses enseignements et continue d'interroger. Comment assurer la disponibilité de certains médicaments peu onéreux ?

Les ruptures de médicaments sont loin d'être endiguées en France, où elles sévissent désormais depuis de très longs mois. La situation reste toujours aussi complexe à gérer, tant pour l'Exécutif, que pour les industriels et évidemment pour les professionnels de santé et leurs patients. La récente publication par le gouvernement français de sa feuille de route 2024-2027 – qui ambitionne d'assurer un accès aux traitements et garantir une autonomie industrielle à la France – fait réagir le syndicat des industriels pharmaceutiques, qui continue à défendre une augmentation de prix indispensable pour enrayer la mauvaise dynamique. En sollicitant une analyse auprès de SKP, le Leem souhaite « objectiver l'impact des niveaux de prix sur l'aggravation des pénuries », en particulier concernant les médicaments essentiels.

Un marché concentré

Premier constat : le marché des médicaments essentiels est relativement concentré puisque 10 laboratoires commercialisent 58 % des présentations de spécialités essentielles en ville. De plus, 41 % des molécules sont produites par un seul laboratoire et 65 % existent sous une seule forme galénique. Les substitutions par des produits strictement équivalents sont donc souvent impossibles.

La proposition phare du Leem

« Accélérer les hausses de prix pour les produits dont les conditions économiques ne permettent pas de sécuriser leur production ou leur mise à disposition ».



UNE ANALYSE DU LEEM À NUANCER

Seuls les prix/mg les plus bas pour des substances actives identiques sont pris en compte. De plus, cette tendance n'est pas observée pour les génériques ou affichant un prix unitaire inférieur à 25 centimes d'euros.

Des médicaments essentiels « très peu chers »

Deuxième observation : le prix unitaire des produits de santé essentiels révèle « une sur-représentation des médicaments essentiels dans la classe des produits très peu chers, avec un prix inférieur à 0,25 € par unité ». Un tiers des traitements essentiels ont un prix unitaire inférieur à 0,25 €, tandis qu'un autre tiers ont un prix unitaire supérieur à 3 €.

Enfin, le Leem met en avant que « les médicaments essentiels en France affichent en moyenne des prix plus bas, avec une variation allant de 14 % à 32 %, par rapport à l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et le Royaume-Uni ».

Le Leem continue donc d'alerter l'Exécutif sur les bas prix des médicaments essentiels et la corrélation avec leur disponibilité.

Calendrier vaccinal : l'heure est à la simplification !

En France, la couverture vaccinale est jugée satisfaisante en 2023. Toutefois si les nourrissons sont très majoritairement immunisés contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche et l'hépatite, Santé Publique France



M. IRKOWIAK / GETTY IMAGES

rappelle que la protection contre la rougeole est améliorable. Du côté des adolescents et des personnes de plus de 65 ans, l'immunisation n'est, en revanche, pas à la hauteur des attentes de la HAS, qui qualifiait jusqu'à présent le calendrier de « difficilement lisible » et soulignait que « l'incertitude des personnes sur leur propre statut vaccinal joue un rôle majeur pour expliquer l'insuffisance de la couverture vaccinale ». Le nouveau calendrier ne comprend donc que peu de nouveautés, en dehors des 3 nouvelles souches A, W et Y contre la méningite contre lesquelles les nourrissons et les 11-14 ans pourront être prochainement immunisés.

Un traitement contre la maladie du foie gras !

Le 14 mars, Madrigal Pharmaceuticals annonçait l'approbation par la Food and Drug Administration du Rezdiffra® (resmetirom), en tant que premier médicament contre la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (MASH ou NASH), plus communément appelée la maladie du foie gras. Une excellente nouvelle pour de nombreux patients, puisque la maladie touche près de 10 % des personnes dans les pays développés et 25 à 30 % aux États-Unis. Le traitement vise ainsi à éviter l'aggravation de la maladie et son évolution vers une cirrhose. Si les premières conclusions sont prometteuses, le maintien de l'autorisation est néanmoins conditionné à la vérification du bénéfice clinique dans la poursuite des essais. Ce traitement pourra être administré uniquement aux patients adultes, et devra être prescrit en complément d'un régime alimentaire et d'exercices physiques. Les yeux sont désormais rivés vers l'Agence Européenne du Médicament qui pourrait bien approuver prochainement le traitement pour un usage en Europe.

L'IRM le plus précis de l'Histoire est Français !

Il y a plus de 20 ans, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) lançait le projet audacieux de développer un scanner surperformant. Objectif atteint pour l'équipement qui a révélé, il y a quelques semaines, l'anatomie du cerveau humain avec des images 10 fois plus précises que celles produites à l'hôpital ! Baptisé « Iseult », l'appareil permet de voir de nouveaux détails comme ses connexions et son activité, avec « un niveau de finesse jamais atteint », déclarait le directeur du CEA. Le projet se poursuit et vise à accéder à des informations inédites sur les neurones afin notamment de comprendre comment notre cerveau encode nos représentations mentales. Les applications dans le domaine médical sont nombreuses, à commencer par l'amélioration du diagnostic des maladies neurodégénératives, mais également de leur prise en charge.

EHPADs publics : une situation « inédite et alarmante »

La Fédération des Hôpitaux de France (FHF) alerte sur l'état des finances des EHPADs de la fonction publique hospitalière (FPH).

Au travers de sa dernière enquête annuelle menée auprès de 730 établissements, elle a souhaité « objectiver les remontées de plus en plus nombreuses d'établissements faisant état de situations budgétaires très fortement dégradées ». Avec un taux d'occupation moyen de 94,4 % en 2023, la demande continue de progresser. Néanmoins, le

bilan financier est particulièrement inquiétant. Il rapporte que « près de 85 % des EHPADs enregistrent un résultat déficitaire pour l'exercice 2023, chiffre record alarmant, alors que la gestion budgétaire des EHPADs publics était auparavant équilibrée », précise la Fédération.

Malgré les crédits exceptionnels octroyés en 2023, les pertes sont généralisées. Plus troublant encore, elles ont augmenté de 60 % en un an, précise le président de la FHF. Ainsi, 1 établissement

sur 3 rencontre des difficultés de trésorerie en 2023. Comment l'expliquer ? 98 % des établissements citent l'impact de l'inflation sur les charges d'exploitation, 84 % la compensation incomplète des revalorisations salariales et 74 % l'évolution insuffisante des tarifs hébergement. La fédération tire donc la sonnette d'alarme et espère attirer l'attention des autorités sur la nécessaire augmentation des forfaits « soin assuré » et « dépendance », ainsi que des tarifs d'hébergement.

Bientôt un test sanguin pour la santé mentale

La société Alcediag et les laboratoires de biologie médicale Synlab annonçaient en mars la mise à disposition du tout premier test d'aide au diagnostic en santé mentale.

Destiné à distinguer les troubles bipolaires et la dépression, il peut être proposé en France depuis le 1^{er} avril aux personnes qui ont subi un épisode dépressif. Baptisé « myEDIT-B », il permet d'après les deux partenaires « de réduire drastiquement le délai de diagnostic des troubles bipolaires : de 8 ans en moyenne à moins d'un mois ».

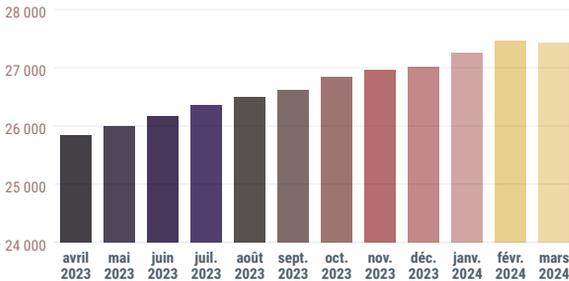
Ce test promet donc d'aider les praticiens à faire le distinguo entre deux pathologies qui peuvent avoir des manifestations communes, mais dont les traitements et la prise en charge diffèrent profondément. L'enjeu est donc de taille puisque « 1 patient sur 2, atteint de troubles bipolaires, fera au moins une tentative de suicide dans sa vie et 15 % décèderont par suicide », comme le rappellent les deux socié-



tés. Prescrit par un psychiatre, la réalisation de test requerra également une fiche de renseignements cliniques du patient ainsi qu'un consentement de sa part. Le résultat du test lui sera transmis à la suite d'une consultation permettant de confirmer la maladie.

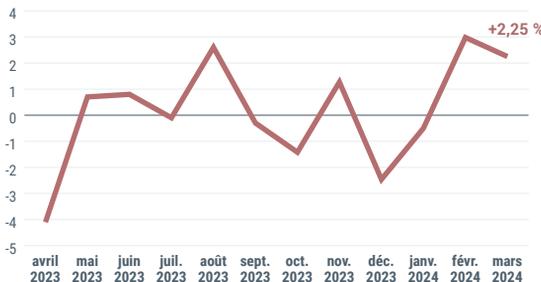
Évolution des ventes de médicaments en pharmacie d'officine (cumul mobile annuel en millions d'euros)

Ventes de médicaments
en M€



Source : GERS DATA

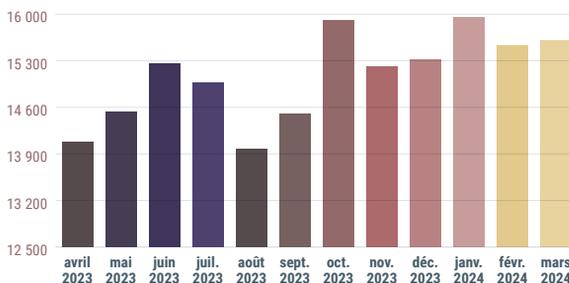
Évolution du marché de l'optique au cours de l'année 2023 (évolution mensuelle des ventes TTC)



Source : Banque de France, statistiques sur le commerce de détail

Évolution mensuelle du remboursement des soins du régime général (hors rémunérations forfaitaires de médecins, en millions d'euros)

Montants en M€



Source : Cnamts - DSES

↑ 60 %

Part de la vaccination contre la grippe réalisée en pharmacie pour la saison 2023, soit 10 points de plus que la saison précédente.

Source : GERS Data, bilan vaccination grippale, avril 2024

↑ 81 %

Part des médecins qui estiment que l'IA pourrait les aider à améliorer le diagnostic des maladies rares. 47 % affirment, en outre, être prêts à utiliser ces systèmes.

Source : sondage Ifop réalisé auprès de 600 médecins français, commandité par Sanofi, février 2024

↑ 161 Md\$

Montant des dépenses de R&D déclarées par les grands groupes pharmaceutiques en 2028, soit un chiffre en hausse de près de 50 % depuis 2018.

Source : IQVIA, février 2023

↑ 10 jours

C'est le délai d'obtention d'une consultation médicale auprès d'un médecin généraliste en 2024, contre 4 jours en 2019.

Source : enquête Ipsos pour la FHF, mars 2024